

Bravo à l'UDCC, honte à Delanoé

Mille fois bravo à l'UDCC (Union de Défense des Citoyens et des Contribuables) pour son intervention à la mairie de Paris, le 3 novembre dernier, devant Delanoé, dont la réaction n'étonnera personne, tant il nous a habitués à sa complaisance ou plutôt son idolâtrie envers l'islam.

Avant de lire la suite, regardez bien la vidéo de la séance, dont voici le lien :

http://www.youtube.com/watch?v=6hmLictW-SA&feature=player_embedded

Le maire de Paris commet non seulement un déni de réalité en refusant de considérer ne serait-ce que l'éventualité du danger présenté par l'islam, mais aussi un déni de démocratie en refusant de prendre en compte le message des personnes qui s'expriment et en les expulsant finalement de la salle, ce qui est proprement honteux...

Voici une nouvelle preuve -s'il en était besoin – que la liberté d'expression est morte en France (du moins, pour les « souchiens » qui n'adoptent pas les vues de la gôche bobo), et que ceux qui l'assassinent sans scrupules, ce sont les responsables politiques -eux qui devraient justement la défendre puisqu'on les a élus pour nous représenter, ce qui implique de faire respecter (et de respecter eux-mêmes !) nos droits fondamentaux.

La preuve est là aussi du « deux poids, deux mesures », qui est la règle en France, chez la gôche bobo en particulier !

On a appelé, dans les rues de Paris, à égorger les juifs, on a traité les Français de « porcs » et on les a violemment menacés d'un soulèvement des banlieues, ce que rappelle l'un des intervenants qui a vu la vidéo sur Youtube :

http://www.youtube.com/watch?v=rnInkrYrGiE&feature=player_embedded

Aucun problème pour le fol islamophile Delanoé, qui serait

pourtant le premier à dénoncer ces propos haineux et racistes s'ils sortaient d'autres bouches !

Par contre, si des Français expriment posément leurs réticences ou leur désaccord légitimes -sans violence verbale aucune, comme on peut le constater-, c'est de l'incitation à la haine, à la discrimination, c'est du racisme... Et le voilà, Delanoé, qui se mue en «père la morale », qui clame son indignation contre ces monstrueux franchouillards qui ne respectent pas, selon lui, les valeurs démocratiques. Il en a la voix qui chevrote, il s'en étrangle presque...

On comprend donc qu'à l'aune des valeurs delanoesques, il est beaucoup moins grave d'appeler au meurtre publiquement et de confesser un antisémitisme radical que de s'opposer à la construction d'une mosquée (où on prêchera sans doute le djihad) et d'un centre culturel (où on enseignera la charia, jugée incompatible avec la démocratie et les droits de l'Homme, par la Cour européenne des Droits de l'Homme, par un arrêt du 31 juillet 2001 -arrêt confirmé par la grande chambre de cette cour le 13 février 2003) !

(Pour lire des extraits de cet arrêt :

<http://blog.sami-aldeeb.com/2011/01/18/la-loi-islamique-est-incompatible-avec-la-democratie-et-les-droits-de-lhomme/>)

Bien entendu, « extrême-droite », le mot est lâché, l'insulte suprême, celle qu'on réserve aux Français qui ont le malheur d'aimer la France et d'afficher leur patriotisme ! C'est que le patriotisme, de nos jours, est suspect, voire criminel ! Ce qui est « vertueux » par contre, c'est la détestation de son propre pays (dont le premier prix revient au pitoyable Plenel), la honte de son passé (qui, comme chacun sait ne se résume qu'à l'esclavagisme et qu'au colonialisme!), le reniement de sa grandeur et de sa glorieuse Histoire (et ça doit bien en emme..der quelques-uns qu'on ne puisse pas encore tout jeter aux oubliettes, même si les programmes d'histoire de l'Education Nationale s'y emploient de leur mieux !)

Mais revenons-en à l'UDCC ! Cette association précise, sur son blog, qu'elle est apolitique et définit précisément les objectifs qui sont les siens :

« Nous sommes des citoyens et contribuables qui, indépendamment de tout parti politique, avons décidé de dénoncer et d'agir publiquement contre les abus de certains élus qui, en transgressant les limites que leur imposent les lois de la République, menacent les intérêts, la sécurité, les droits et les libertés de leurs administrés. L'UDCC accueille en son sein tous les citoyens de bonne volonté, quelles que soient leurs opinions et affiliations politiques ou philosophiques, qui ont compris que, sans une réaction claire des citoyens face à l'inacceptable dérive de certains élus, aucun membre de la classe politique ne réagira, et que l'impunité actuelle continuera et s'aggraverait. »

Comme on le voit dans cette profession de foi, la démarche civique de l'UDCC est très saine et très démocratique : il s'agit de « veiller au grain » et donc d'appliquer à la lettre les articles des Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et 1793, qui ont inspiré la Déclaration universelle des Droits de l'homme, et que Delanoé ferait bien de relire, lui qui confond liberté d'opinion et pensée unique, totalitarisme et démocratie :

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

« Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Mais pour Delanoé, s'opposer à son projet pharaonique de centre islamique, ce n'est pas exercer son droit et son devoir de citoyen, c'est être d' « extrême droite », même si l'UDCC n'a aucun lien avec le parti de Marine Le Pen !

C'est tellement facile de diaboliser ceux qui ne sont pas d'accord avec soi ! Et puis une fois dit « extrême droite », on a tout dit : pas besoin d'argumenter, quand justement on est en panne d'arguments !

Et il se sent fier, il se juge admirable, monsieur le Maire, à se poser en défenseur des valeurs républicaines... si fier, si

admirable qu'il en rougit d'aise !

Pourtant, il est grotesque à débiter les clichés éculés, à aligner les poncifs et à se rengorger, sûr de détenir La Vérité puisque c'est la sienne .

Pourtant, il est intolérant, à ne pas vouloir tenir compte des arguments sensés développés par les intervenants et à leur imposer silence, par une expulsion « manu militari ».

Pourtant, il est irresponsable à ne pas reconnaître que nos valeurs sont bafouées par certains musulmans, qu'elles sont mises en péril par les injonctions du coran (est-ce que le vote des Tunisiens de France, qui se sont massivement prononcés -eux qui vivent dans un pays démocratique- pour le parti islamiste Ennhada, ne donnent pas raison à l'UDCC ?).

Pourtant, il est méprisable avec son désir d'aller à la pêche aux voix, car notre chevalier blanc de l'islam, notre donneur de leçons -plus politiquement correct, tu meures- a bien sûr des visées électoralistes... Il y tient, à sa mairie de Paris, et l'électorat musulman n'est pas à négliger, quitte à faire quelques sérieuses entorses à la laïcité !

Article 2 de la loi de 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »

Un petit tour de passe-passe juridico-financier permet de contourner la loi de 1905 : officiellement, Delanoé va faire financer par les contribuables parisiens non pas une mosquée, mais un méga Institut des Cultures d'Islam de 5400 m², comportant un espace cultuel, dont la construction coûtera 22 millions d'euros ; s'ajoutent à cette somme une subvention de fonctionnement de 650 000 € et une subvention d'équipement de 46 000 €... Je suppose qu'un Institut des Cultures chrétiennes va suivre !

Que prêchera-t-on dans cette mosquée ? Quels types de conférences entendra-t-on , puisqu'on autorise des Hani Ramadan, entre autres, à venir en France « éclairer » les foules musulmanes sur la lapidation (mesure dissuasive et légitime « parce qu'il s'agit d'une injonction divine » qui « constitue une punition, mais aussi une forme de purification »), sur l'infériorité de la femme, sur le SIDA, punition

divine à l'encontre de comportements « déviants » ou sur le djihad, nécessaire à l'égard d'Israël...

Quand aurons-nous un nouveau Napoléon, pour obtenir des musulmans ce que l'Empereur avait obtenu des juifs -à savoir une mise en conformité de la charia avec les lois et les valeurs françaises ? La religion hébraïque avait dû s'adapter à la France et non pas la France à la religion hébraïque. Mais hélas ! nous qui avons connu de si grands hommes dans notre Histoire nationale, nous n'en avons plus que des petits, des nains, des « micrhommes », auxquels l'ambition personnelle tient lieu de compétences et de sens des responsabilités : par leur faute et avec leur complicité, c'est donc à la France de se mettre au diapason de l'islam.

Et parmi tous « ces maires qui courtisent l'islam », c'est à qui piétinera le mieux la loi de 1905 : les Delanoé, les Juppé...et même ceux moins connus, comme celui d'Annemasse qui n'hésite pas à recourir à des méthodes plus que douteuses pour que s'élèvent enfin les deux minarets d'un méga-complexe islamique, porté par le CCMA (Centre Culturel des musulmans d'Annemasse).

Il est bon de préciser qu'à Bordeaux comme à Annemasse, les mosquées seront aux mains de l'UOIF, (Union des organisations islamiques de France), fort proche des Frères Musulmans...vous savez, ces «modérés » d'Egypte qui ont donné naissance au djihad moderne et l'ont marié au salafisme venu d'Arabie saoudite, et dont la devise est : «Dieu est notre but, le prophète notre chef, le Coran notre constitution, le djihad notre voie, le martyr notre plus grande espérance». Devise on ne peut plus compatible avec la démocratie !

En tout cas, j'invite Delanoé, qui donne parfois l'impression de se sentir plus tunisien que français, à aller s'installer là où il est né : il pourra jouir en avant-première des « bienfaits » dispensés par l'islam, grâce au parti arrivé en tête des élections...avant que nous ne les connaissions dans la future République islamique française !

Chantal Macaire